

Financement des SAAD Familles : L'Union Nationale ADMR appelle à une réforme urgente du système de financement pour garantir un meilleur accompagnement des familles vulnérables

22.04.2024

Face à la nécessité de mieux répondre aux besoins d'accompagnement des familles et des enfants les plus vulnérables, l'Union Nationale ADMR alerte sur les défis financiers entravant le rôle crucial des Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) dans les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile Familles (SAAD). La fédération associative appelle, à travers un plaidoyer, à la modernisation du système de financement pour garantir un accompagnement efficace et équitable sur l'ensemble des territoires.

Les SAAD Familles, relevant des Établissements Sociaux et Médico Sociaux (ESMS), jouent un rôle crucial dans la protection de l'enfance en intervenant à domicile pour soutenir la fonction parentale, faciliter les relations familiales et prévenir les dysfonctionnements familiaux.

Véritable outil de prévention précoce, ces interventions menées par des TISF permettent de prévenir les troubles psycho-affectifs des enfants et d'accompagner le développement de compétences parentales, et ainsi éviter des mesures de prise en charge plus lourdes, comme le placement.

Toutefois, les interventions des TISF sont les seules interventions du champ social financées à l'heure par les départements ; impactant directement leur capacité à répondre à des besoins croissants en Aide Sociale à l'Enfance (ASE) notamment. En effet, en 2023, les heures ASE représentaient près de 72,3% des heures d'intervention TISF ADMR.

Pour l'ADMR, premier réseau national et associatif de service à la personne, ce décalage impacte négativement la qualité de l'accompagnement par les TISF et conduit à des ruptures de parcours et une perte de sens pour les professionnels.

Aussi, compte tenu de l'augmentation des situations familiales dégradées, il devient urgent de réformer le système de financement des SAAD Familles, pour passer d'un financement à l'heure, à un système de financement à la mesure.

« Le passage d'une tarification à l'heure vers une tarification à l'intervention des SAAD Famille est déterminant pour répondre à l'évolution des besoins sociaux, revaloriser le métier de TISF et assurer la sécurité économique des SAAD Familles pour donner une plus grande pertinence et cohérence dans à leur action », affirme **Thierry d'Aboville, Secrétaire Général de l'ADMR.**

Une réforme urgente pour répondre à des situations familiales de plus en plus complexes

Dans un plaidoyer, l'ADMR établit les constats d'une situation qui fragilise davantage l'équilibre financier des SAAD Familles, et met en avant les avantages d'une évolution du système de financement qui permettrait une meilleure

valorisation des interventions des TISF ainsi qu'une meilleure prise en considération des évolutions sociales en France.

Ainsi, le système de financement à la mesure des TISF permettra notamment :

1. **Plus de souplesse et d'adaptabilité dans l'accompagnement**, favorisant des approches individualisées en fonction des besoins et spécificités des familles accompagnées.
2. **Plus de temps passé auprès des familles, grâce à la réduction de la charge administrative induite par un financement à l'heure**. L'accent serait ainsi mis sur la réalisation d'objectifs spécifiques plutôt que sur le suivi des temps d'intervention, favorisant ainsi un accompagnement plus global et évitant les ruptures de parcours liées à l'attente des renouvellements des prises en charge.
3. **Un accompagnement des familles identique et équitable dans tous les territoires**.
4. **Plus d'adéquation avec la complexité des situations familiales** en intégrant de nouveaux outils pour répondre aux nouveaux défis, ainsi que la formation continue des TISF pour faire face à ces défis.
5. **Plus de sens pour les TISF et des conditions de travail plus attractives**, grâce à une approche axée sur la qualité plutôt que sur le temps passé. Elle favorise ainsi l'autonomie, l'innovation, tout en répondant aux défis de recrutement des SAAD Familles.
6. **Une meilleure adaptation du métier aux évolutions législatives et nouvelles politiques publiques**, renforçant la place des TISF comme acteurs majeurs de la protection sociale dans des champs divers : périnatalité, handicap, protection de l'enfance, etc.
7. **Une sécurisation de l'équilibre économique des SAAD Familles** grâce à une gestion plus efficace et plus stable des ressources financières et des ressources humaines.

Le plaidoyer complet de l'ADMR est disponible sur son site internet, à ce lien :

https://www.admr.org/system/files/webmaster/pdf/cp-2024/plaidoyer/note_de_plaidoyer_admr_-_financement_a_la_mesure_saad_familles_-_vf.pdf

L'ADMR en quelques mots

Créée en 1945, l'ADMR est le 1^{er} réseau national et associatif de service à la personne et un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire. L'ADMR fédère 2 600 associations locales, gérées et animées par 78 000 bénévoles, implantées partout en France. Ses 94 000 collaborateurs dispensent chaque année plus de 86 millions d'heures d'intervention auprès de plus de 690 000 clients (familles, personnes âgées, personnes handicapées, tout public...). L'ADMR propose une large palette de services organisés en 4 pôles : Services et soins aux seniors / Accompagnement du handicap / Enfance et Parentalité / Entretien de la maison. L'ADMR est présidée par Marie-Josée Daguin ; Thierry d'Aboville en est le Secrétaire général.

www.admr.org